

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION
CONSTITUTIVE D'UN
GROUPEMENT DE
COMMANDE CCAS
/ VILLE POUR LA
PASSATION D'UN
ACCORD-CADRE A
BONS DE
COMMANDE
RELATIF AU
SERVICE DE
MEDECINE
PROFESSIONNELLE
ET PREVENTIVE
DES PERSONNELS
DE LA VILLE ET DU
CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D70-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE CCAS / VILLE POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DES PERSONNELS DE LA VILLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville des Lilas d'adhérer à un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Lilas, en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif au service de médecine préventive et professionnelle des personnels de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet de convention présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention du groupement de commandes, entre la Ville et le CCAS pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif au service de médecine professionnelle et préventive des personnels de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce y afférente, y compris les modifications (avenants) éventuelles.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas


Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D70-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017